

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1439

19 mai 2016

### SOMMAIRE

Delacroix .....	69026	Generali European Real Estate Investments S.A. ....	69049
Dragafi SA .....	69026	G-Form Luxembourg S.à r.l. ....	69058
Dredging International (Luxembourg) S.A. ....	69026	Global Restaurant Investments S.à r.l. ....	69053
DTU Investment Sàrl .....	69026	Gorens-Koner SCI .....	69049
DTU Sàrl .....	69027	Gravity Transport System S.A. ....	69053
Earlyjibe S.à r.l. ....	69027	Green Hope S.A. ....	69057
Echternacher Brauerei S.à r.l. ....	69027	GreenOak Décor Holdings S.à r.l. ....	69057
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe) .....	69030	Helfin S.A. ....	69053
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe) .....	69031	HICL Infrastructure 1 S.à r.l. ....	69057
Electricité Samir & Jorge S.à r.l. ....	69044	HICL Infrastructure 2 S.à r.l. ....	69057
EMCap Partners Luxembourg S.à r.l. ....	69044	HI Holdings Rio S.à r.l. ....	69054
Ephios PV S.C.A. ....	69031	Holding EDH S.A. ....	69059
ETF Luxembourg .....	69045	HRT Luxembourg S.à r.l. ....	69069
Euromedic Management 2013 S.à r.l. ....	69031	IBC Lending Fund SCSp .....	69071
Europa Incoming S.A. ....	69045	Immobilière Soleil du Sud S.A. ....	69059
European Golf Association .....	69046	Infor Global Solutions European Finance S.à r.l. ....	69058
European Medicines Verification Organisation, a.s.b.l. ....	69046	International IP Entreprises S.à r.l. ....	69070
Exane Funds 1 .....	69048	JP Commercial XV S.à r.l. ....	69070
FGC S.à r.l. ....	69048	Materorn International S.A. ....	69072
Financière Ulisse S.A. ....	69049	Post Carbon Internet S.à r.l. ....	69060
Fin-Contrôle S.A. ....	69048	The Bridge Group S.A. ....	69049
Fortimmo S.A. ....	69058	TT Holding I S.à r.l. ....	69071

**Delacroix, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 60.879.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant de la société Delacroix S.à.r.l. du 1<sup>er</sup> mars 2016 que:

1. Le siège social de la société est transféré du 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet immédiat.

2. Concernant l'adresse professionnelle du gérant, celle-ci est à modifier comme suit:

Carlo Arend, 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Référence de publication: 2016075231/15.

(160039653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Dragafi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 187.545.

*Extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29.01.2016*

La personne suivante est nommée comme Administrateur, en date du 29.01.2016, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2018

- Monsieur Vandemeulebroucke Bart, demeurant Koninklijke Prinslaan 3/GV02, 8670 Koksijde Belgique

Référence de publication: 2016075232/11.

(160039740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

*Extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29.01.2016*

La personne suivante est nommée comme Administrateur, en date du 29.01.2016, pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2018

- Monsieur Vandemeulebroucke Bart, demeurant Koninklijke Prinslaan 3/GV02, 8670 Koksijde Belgique

Référence de publication: 2016075233/11.

(160039697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**DTU Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.562.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015, avec effet au 30 décembre 2015, que Madame Brenda Needleman a cédé 25 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société RNBN Limited ayant son siège social à P.O. Box 603, 3<sup>rd</sup> Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0WH avec effet au 30 décembre 2015.

De plus, il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015, avec effet au 30 décembre 2015, que Monsieur Robert Stanley Needleman a cédé 25 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la Société RNBN Limited ayant son siège social à PO Box 603, 3<sup>rd</sup> Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0WH.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016075234/18.

(160040216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**DTU Saràl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 106.480.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015, avec effet au 30 décembre 2015, que Madame Brenda Needleman a cédé 25 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société RNBN Limited ayant son siège social à P.O. Box 603, 3<sup>rd</sup> Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0WH avec effet au 30 décembre 2015.

De plus, il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 décembre 2015, avec effet au 30 décembre 2015, que Monsieur Robert Stanley Needleman a cédé 25 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la Société RNBN Limited ayant son siège social à PO Box 603, 3<sup>rd</sup> Floor, Charter Place, 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0WH.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2016075235/18.

(160040211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Earlyjibe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 156.045.

Il résulte du contrat de transfert des parts social du 26 février 2016 que:

- Simon Fiduciaria S.p.A. avec siège social Via del Carmine 10, I-10122 Turin (Italie) propriétaire de 20.000 parts sociales transfère la totalité à Luchi Fiduciaria S.r.l. avec siège social Via Gesù 10, I-20121 Milan (Italie) et enregistrée auprès du Registre de Commerce Milan (Italie) numéro 08846610965,

- Nomen Fiduciaria S.r.l. avec siège social Via del Carmine 10, I-10122 Turin (Italie) propriétaire de 5.000 parts sociales transfère la totalité à Luchi Fiduciaria S.r.l. avec siège social Via Gesù 10, I-20121 Milan (Italie) et enregistrée auprès du Registre de Commerce Milan (Italie) numéro 08846610965.

Après ces transferts de parts sociales, Luchi Fiduciaria est propriétaire de 25.000 parts sociales.

Pour avis conforme

Référence de publication: 2016075236/17.

(160040075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Echternacher Brauerei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6230 Bech, Becher Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 204.363.

## STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

SAMANTHA S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue Hicht, L-6212 Consdorf, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37521, et

Monsieur Paul Wesner, employé privé, né le 22 avril 1987 à Luxembourg, demeurant au 3, op der Olek, L-6850 Manternach, Grand-Duché de Luxembourg,

étant chacun dûment représenté par Maître Jérôme Burel, avocat à la Cour, demeurant p075rofessionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la production de bières et de toutes autres boissons alcooliques et non alcooliques, la vente et le commerce des produits de son industrie, de toutes matières premières y nécessaires, ainsi que des sous-produits à l'état brut ou transformés.

Elle peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra prêter ou emprunter, sous toutes formes, avec ou sans garantie.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer ou céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou étant de nature à en faciliter l'accomplissement ou le développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: "Echternacher Brauerei S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Bech.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

SAMANTHA S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (50) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-);

Monsieur Paul Wesner, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (50) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-).

Le montant total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 10 août 1915) se trouvent remplies.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.250,-

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée pour une durée indéterminée en qualité de gérant unique:

Paul Wesner, né le 22 avril 1987 à Luxembourg, demeurant au 3, op der Olek, L-6850 Manternach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à Becher Gare, L-6230 Bech, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. BUREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016075237/160.

(160040265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

### **Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.897.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 décembre 2015 à 14.00 heures*

Acceptation de la démission de Monsieur Marc AMBROISIEN de son mandat d'Administrateur en date du 15 septembre 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marc ROBINET de ses fonctions d'Administrateur en date du 29 décembre 2015.

Nomination, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Marc ROBINET, de Madame Emeline RODRIGUEZ, née le 20 octobre 1982 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 18 boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Le mandat de l'Administrateur Madame Emeline RODRIGUEZ prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marc ROBINET de ses fonctions d'Administrateur-Délégué en date du 29 décembre 2015.

Nomination, en remplacement de l'Administrateur-Délégué démissionnaire Monsieur Jean-Marc ROBINET, de Madame Emeline RODRIGUEZ, née le 20 octobre 1982 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 18 boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, en qualité d'Administrateur-Délégué.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué Madame Emeline RODRIGUEZ prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Nomination de Monsieur Philippe JOUARD, né le 14 septembre 1961 à Aix-en-Provence (France), demeurant professionnellement au 20 boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg, en qualité d'Administrateur.

Le mandat de l'Administrateur Monsieur Philippe JOUARD prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075239/32.

(160040127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.897.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 30 décembre 2015*

Le Conseil d'Administration désigne Monsieur Marc GRABOWSKI, né le 28/09/1967 à Metz (France), demeurant professionnellement au 20 Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le mandat de Monsieur Marc GRABOWSKI prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075240/16.

(160040127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Ephios PV S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016075242/13.

(160040331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Euromedic Management 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.259.583,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.777.

In the year two thousand fifteen, the eleventh day of december,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of the Company.

There appeared:

1) Black Mountain S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) having a share capital of EUR 12,500 governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.873;

2) Mr. Dimitrios Moulavisilis, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

3) Mr. Bence Varady-Szabo, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

4) Mr. Steve Smith, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

5) Mr. Zoltan Szepesi, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

6) Mrs. Katalin Durst, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

7) Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A., a company incorporated in Italy, with its registered office at Galleria De Cristoforis, 3, 20122 Milan, Italy;

8) Mrs. Lilla Kardos, with professional address at West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hungary;

9) Mr. David Karasek, with professional address at Na Poikopi 15, 110 00 Praha 1, Czech Republic;

10) Mr. Emir Ozler, with professional address at Levent Mah. Karabfi Sok. No:3,1. Levent 34330 Istanbul, Turkey;

11) Mr. Theodoros Karoutzos with professional address at 1 Patroklou & Paradisou str, 15125 Marousi, Athens, Greece;

12) Mr. Vitalijus Orlovas, with professional address at Konstitucijos str. 7, Vilnius, LT-09308, Lithuania;

13) Mrs. Jasmina Omeragic Resic, with professional address at Strossmayerov trg 7, 10000 Zagreb, Croatia;

14) Mr. Michael Leahy, with professional address at 5911 Trevors Way, Tampa, Florida 33625, United States of America;

15) Mr. Ian Lennon, with professional address at Barlang Utca 12a, Budapest 1025, Hungary;

16) Mr. Radu Lupu Gorduza, with professional address at 41 aviatorilor Blvd, 2 nd Floor, Sector 1, Bucharest, Romania;

17) Mr. Marijan Bilic, with professional address at Bana Milosavljevica 8, Street, 78000 Banja Luka, Republic of Srpska, Bosnia and Herzegovina; and

18) Mr. Miguel Esteves Coelho Dos Santos, with professional address at Av. D. João II, lote 1.12.02, Edificio Adamastor, Torre B, 7º - Parque das Nações, 1990-077 Lisboa, Portugal;

(together referred to as the Shareholders, and without Black Mountain S.à r.l., the Minority Shareholders);

here represented by Evgenia Kyriakaki, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

I. The present private limited liability company "Euromedic Management 2013 S.à r.l." (the Company), with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 177.777, has been incorporated by deed dated 13 June 2013 and enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 July 2013 under number 1719. The articles of associations of the Company (the Articles) have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, on 12 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 May 2015, number 1335, page 64052.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 13,259.58 (thirteen thousand two hundred fifty-nine Euros and fifty-eight cents of Euro) represented by 12,500,000 (twelve million five hundred thousand) class A shares, 2,250 (two thousand two hundred and fifty) class D1 shares, 1,500 (one thousand five hundred) class D2 shares, 747,370 (seven hundred forty-seven thousand three hundred seventy) class D3 shares and 8,463 (eight thousand four hundred and sixty three) class D shares, without nominal value.

III. The Shareholders representing 100% of the share capital of the Company are represented so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda known by the Shareholders represented at the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Conversion of the existing 12,500,000 (twelve million five hundred thousand) A Ordinary Shares, 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) D1 Ordinary Shares, 750 (seven hundred fifty) D2 Ordinary Shares, 747,370 (seven hundred forty-seven thousand three hundred seventy) D3 Ordinary Shares, and 4,785 (four thousand seven hundred eighty-five) D Ordinary Shares issued by the Company and currently held by Black Mountain S.à r.l. into a new class of ordinary shares named "A Ordinary Shares", made of 13,254,030 (thirteen million two hundred fifty-four thousand thirty) A Ordinary Shares without nominal value, in place and lieu of the converted shares, such that the remaining 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) class D1 shares, 750 (seven hundred fifty) class D2 shares and 3,678 (three thousand six hundred

seventy-eight) class D shares continue to exist as D1 Ordinary Shares, D2 Ordinary Shares and D Ordinary Shares remain held by the Minority Shareholders;

2. Amendment of the rights attached to the classes of shares of the Company;

3. Amendment of the rules applicable to the share premium account of the Company and reallocation of the respective amounts of share premium attached to the converted shares under resolution 1. above to the share premium account connected to them;

4. Amendment of article 5, paragraph 5.1. and 5.2., article 15, paragraph 15.2 15.2 (a) to (d), article 17, paragraph 17.2. and partly article 19 of the articles of association of the Company further to resolutions 1. to 3. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to convert the existing 12,500,000 (twelve million five hundred thousand) A Ordinary Shares, 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) D1 Ordinary Shares, 750 (seven hundred fifty) D2 Ordinary Shares, 747,370 (seven hundred forty-seven thousand three hundred seventy) D3 Ordinary Shares, 4,785 (four thousand seven hundred eighty-five) D Ordinary Shares issued by the Company and currently held by Black Mountain S.à r.l. into a new class of ordinary shares named “A Ordinary Shares” (the A Ordinary Shares), made of 13,254,030 (thirteen million two hundred fifty-four thousand thirty) A Ordinary Shares without nominal value in place and lieu of the converted shares, such that the remaining 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) D1 ordinary shares, 750 (seven hundred fifty) D2 ordinary shares and 3,678 (three thousand six hundred seventy-eight) D ordinary shares continue to exist as the D1 Ordinary Shares, the D2 Ordinary Shares and the D Ordinary Shares remain held by the Minority Shareholders (the Conversion).

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend the rights attached to the A Ordinary Shares such that

(i) the A Ordinary Shares henceforth track all proceeds of the class A shares held by the Company in the share capital of Danube Bidco S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.927 (Danube Bidco);

(ii) the D Ordinary Shares henceforth exclusively track all proceeds of the class D shares held by the Company in the share capital of Danube Bidco;

(iii) the D1 Ordinary Shares henceforth exclusively track all proceeds of the class D1 shares held by the Company in the share capital of Danube Bidco; and

(iv) the D2 Ordinary Shares henceforth exclusively track all proceeds of the class D2 shares held by the Company in the share capital of Danube Bidco;

The specific rights of the A Ordinary Shares, the D1 Ordinary Shares, the D2 Ordinary Shares and the D Ordinary Shares shall be described in article 5, paragraph 5.2 of the Articles which shall be amended accordingly.

#### *Third Resolution*

The Shareholders resolve to create share premium accounts which shall be connected to the relevant classes of Shares, it being understood that the Shareholders resolve to create the following share premium accounts (the Creation of Share Premium Accounts):

(a) a share premium account connected to the Class A Shares, in which any share premium paid in respect of the Class A Shares will be held (the “Class A Share Premium Account”);

(b) a share premium account connected to the Class D Shares, in which any share premium paid in respect of the Class D Shares will be held (the “Class D Share Premium Account”);

(c) a share premium account connected to the Class D1 Shares, in which any share premium paid in respect of the Class D1 Shares will be held (the “Class D1 Share Premium Account”); and

(d) a share premium account connected to the Class D2 Shares, in which any share premium paid in respect of the Class D2 Shares will be held (the “Class D2 Share Premium Account”).

The Shareholders resolve that the amounts attributed to the share premium accounts related to the classes of shares existing prior to the date hereof and having being converted to Class A Shares shall be booked to the Class A Share Premium Account. As a consequence, the Shareholders declare that on the date hereof (i) the Class A Share Premium Account shall be credited of an amount of EUR 201,857.66 (two hundred and one thousand, eight hundred fifty seven Euros and sixty six cents), (ii) the Class D Share Premium Account shall be credited of an amount of EUR 3,674 (three thousand six hundred seventy four Euros), (iii) the Class D1 Share Premium Account shall be credited of an amount of EUR 1,123.88 (one thousand one hundred twenty three Euros and eighty eight cents) and (iv) the Class D2 Share Premium Account shall be credited of an amount of EUR 749.25 (seven hundred forty nine Euros and twenty five cents).

#### *Fourth Resolution*

Further to resolutions 1. to 3. above, the Shareholders resolve to amend the Articles accordingly.

Therefore:

(i) Following the Conversion, the Amendment of Shares' Rights and the Creation of Share Premium Accounts, article 5, paragraphs 5.1 and 5.2 of the Articles, shall read as follows, the rest of such article 5 remaining unchanged:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 13,259.583 (thirteen thousand two hundred fifty-nine Euro point five hundred eighty-three) represented by:

- 13,254,030 (thirteen million two hundred fifty-four thousand thirty) A ordinary shares (the A Ordinary Shares) all in registered form and without nominal value;

- 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) D1 ordinary shares (the D1 Ordinary Shares) all in registered form and without nominal value;

- 750 (seven hundred fifty) D2 ordinary shares (the D2 Ordinary Shares) all in registered form and without nominal value;

- 3,678 (three thousand six hundred seventy-eight) D ordinary shares (the D Ordinary Shares) all in registered form and without nominal value.

The A Ordinary Shares, the D1 Ordinary Shares, the D2 Ordinary Shares and the D Ordinary Shares shall each be referred to as the Class of Shares.

5.2 Any share premium paid on Shares shall be attached to these shares upon issuance of which such share premium was paid and allocated to a specific share premium account dedicated to the Class of Shares concerned, and in particular:

(a) a share premium account connected to the Class A Shares, in which any share premium paid in respect of the Class A Shares will be held (the “Class A Share Premium Account”);

(b) a share premium account connected to the Class D Shares, in which any share premium paid in respect of the Class D Shares will be held (the “Class D Share Premium Account”);

(c) a share premium account connected to the Class D1 Shares, in which any share premium paid in respect of the Class D1 Shares will be held (the “Class D1 Share Premium Account”); and

(d) a share premium account connected to the Class D2 Shares, in which any share premium paid in respect of the Class D2 Shares will be held (the “Class D2 Share Premium Account”).

Any amount of any of the afore mentioned share premium accounts shall be exclusively distributed or reimbursed to the benefit of the holder of the corresponding Class of Shares.

The A Ordinary Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all incomes received by the Company from its investments in the Investee Company A Shares and any and all new Investee Company A Shares to be issued by the Investee Company and financed by the amounts paid for the subscription of new A Ordinary Shares.

The D Ordinary Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all incomes received by the Company from its investments in the Investee Company D Shares and any and all new Investee Company D Shares to be issued by the Investee Company and financed by the amounts paid for the subscription of new D Ordinary Shares.

The D1 Ordinary Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all incomes received by the Company from its investments in the Investee Company D1 Shares and any and all new Investee Company D1 Shares to be issued by the Investee Company and financed by the amounts paid for the subscription of new D1 Ordinary Shares.

The D2 Ordinary Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all incomes received by the Company from its investments in the Investee Company D2 Shares and any and all new Investee Company D2 Shares to be issued by the Investee Company and financed by the amounts paid for the subscription of new D2 Ordinary Shares.

The specific net result allocated to each Class of Shares shall be equal to any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from the underlying Investee Company Shares, less the Allowable Expenses attributable solely to such underlying Investee Company Shares (the Specific Net Result).

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be allocated to the same class of A Ordinary Shares, D Ordinary Shares, D1 Ordinary Shares and D2 Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of A Ordinary Shares, D Ordinary Shares, D1 Ordinary Shares and D2 Ordinary Shares.

In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of A Ordinary Shares, D Ordinary Shares, D1 Ordinary Shares and D2 Ordinary Shares, such asset or liability shall be

allocated to each class of A Ordinary Shares, D Ordinary Shares, D1 Ordinary Shares and D2 Ordinary Shares in proportion to the number of shares issued.”

(ii) Following the Amendment of Shares' Rights, article 15, paragraph 15.2 (a) to (d) and article 17, paragraph 17.2. of the Articles, shall read as follows, the rest of such articles 15 and 17 remaining unchanged:

“ **15.2.** Subject to the provisions of Art. 13.2, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the remainder of the net profit be distributed to the shareholder(s) as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve in accordance with the provisions set forth hereafter.

The shareholders or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the managers, shall resolve to distribute any dividend, share premium and reserves, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in the Articles, in or in respect of any financial year (whether in cash or in kind), following payment of all Allowable Expenses which are not attributable solely to any class of Investee Company Shares, as follows:

(a) to the extent such Distribution derives from any Investee Company Distribution on the Investee Company A Shares held by the Company, such Distribution (less any Allowable Expenses attributable solely to the Company's holding of the Investee Company A Shares) shall be paid to the A Ordinary Shareholders pro rata according to each A Shareholder's Proportionate Entitlement so that each A Ordinary Share shall entitle to a fraction of the Distribution equal to the amount of such Investee Company Distribution in the Investee Company A Shares divided by the number of A Ordinary Shares in issuance;

(b) to the extent such Distribution derives from any Investee Company Distribution on the Investee Company D Shares held by the Company, such Distribution (less any Allowable Expenses attributable solely to the Company's holding of the Investee Company D Shares) shall be paid to the D Ordinary Shareholders pro rata according to each D Shareholder's Proportionate Entitlement so that each D Ordinary Share shall entitle to a fraction of the Distribution equal to the amount of such Investee Company Distribution in the Investee Company D Securities divided by the number of D Ordinary Shares in issuance;

(c) to the extent such Distribution derives from any Investee Company Distribution on the Investee Company D1 Shares held by the Company, such Distribution (less any Allowable Expenses attributable solely to the Company's holding of the Investee Company D1 Shares) shall be paid to the D1 Ordinary Shareholders pro rata according to each D1 Ordinary Shareholder's Proportionate Entitlement so that each D1 Ordinary Share shall entitle to a fraction of the Distribution equal to the amount of such Investee Company Distribution in the Investee Company D1 Shares divided by the number of D1 Ordinary Shares in issuance;

(d) to the extent such Distribution derives from any Investee Company Distribution on the Investee Company D2 Shares held by the Company, such Distribution (less any Allowable Expenses attributable solely to the Company's holding of the Investee Company D2 Shares) shall be paid to the D2 Ordinary Shareholders pro rata according to each D2 Ordinary Shareholder's Proportionate Entitlement so that each D2 Ordinary Share shall entitle to a fraction of the Distribution equal to the amount of such Investee Company Distribution in the Investee Company D2 Shares divided by the number of D2 Ordinary Shares in issuance.”

“ **17.2.** The surplus resulting from the realisation of the assets of the Company remaining after the payment of its liabilities, including all Allowable Expenses which are not attributable solely to any class of the Investee Company Securities, shall be distributed as follows:

(a) first to the A Ordinary Shareholders pro rata according to each A Ordinary Shareholder's Proportionate Entitlement up to the value of the Issue Price per A Ordinary Share held by such A Ordinary Shareholder. The amounts distributed to the A Ordinary Shareholder shall be deducted from the Distributions derived from the Investee Company Shares in proportion to the aggregate Issue Price paid for each Investee Company Shares;

(b) Second, to the D Ordinary Shareholders so that each D Ordinary Share shall entitle to an amount equal to its nominal value at the time of liquidation;

(c) Third, to the D1 Ordinary Shareholders so that each D1 Ordinary Share shall entitle to an amount equal to its nominal value at the time of liquidation;

(d) Fourth, to the D2 Ordinary Shareholders so that each D2 Ordinary Share shall entitle to an amount equal to its nominal value at the time of liquidation;

(e) Fifth, the surplus if any, shall be entirely distributed to the A Ordinary Shareholders.”

(iii) Following the Amendment of Shares' Rights, article 19 shall be partly amended in order to revise several definitions, include some new ones and remove some others, and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 19. Definitions.** For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply unless otherwise stated:

"A Ordinary Shareholder" means a registered holder of any A Ordinary Shares;

"A Ordinary Shares" means A ordinary shares in the share capital of the Company without nominal value, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles and "A Ordinary Share" shall be construed accordingly;

"Affiliates" means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by or is under common Control with that person and "Affiliate" shall be construed accordingly, but on the basis that, in respect of any Shareholder, the expressions "Affiliate" and "Affiliates" shall not be taken to include the Company;

"Allowable Expenses" means (a) the general expenses in relation to the Company's holding of the Investee Company D Shares and the operations of the Company incurred by the Company; (b) any deductions and/or withholdings required by applicable law, which shall, for the avoidance of doubt, include any Tax payable by the Company, (c) costs of liquidation of the Company (if any);

"Available Amount" means for a Class of Shares, the total amount of the Specific Net Result (including carried forward profits) to the extent the Class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium paid on such Class of Shares and freely distributable reserves related to such Class of Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) related to such Class of Shares and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts as at the Interim Account Date provided however that the Available Amount shall never be lower than zero (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) stemming from the Class of Shares to be redeemed

P = any freely distributable share premium paid on shares issued in such Class of Shares and other freely distributable reserves related to such Class of Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses) stemming from the Class of Shares to be redeemed

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles "Cancellation Value Per Share" means the amount equal to the division of the Available Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares in which Shares are contemplated to be repurchased and cancelled, subject to additional terms and conditions that may be agreed in writing by the shareholders, to which the Company is a party.

"Class of Shares" means A Ordinary Shares, D Ordinary Shares, D1 Ordinary Shares and D2 Ordinary Shares and "Classes of Shares" shall be construed accordingly;

"D Ordinary Shareholder" means a registered holder of D Ordinary Shares;

"D1 Ordinary Shareholder" means a registered holder of D1 Ordinary Shares;

"D2 Ordinary Shareholder" means a registered holder of D2 Ordinary Shares;

"D Ordinary Shares" means D ordinary shares in the share capital of the Company, without nominal value, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles and "D Ordinary Share" shall be construed accordingly;

"D1 Ordinary Shares" means D1 ordinary shares in the share capital of the Company, without nominal value, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles and "D1 Ordinary Share" shall be construed accordingly;

"D2 Ordinary Shares" means D2 ordinary shares in the share capital of the Company, without nominal value, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles and "D2 Ordinary Share" shall be construed accordingly;

"Control" means:

(a) in the case of a body corporate the ownership of or the ability to direct:

(i) a majority of the issued shares entitled to vote for election of managers (or analogous persons);

(ii) the appointment or removal of managers having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the shareholders on all or substantially all matters; or

(iii) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the shareholders on all or substantially all matters;

or

(b) in the case of any other person the ownership of or the ability to direct, a majority of the voting rights in that person;

or

(c) in the case of a body corporate or any other person, the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of its financial and operational management and policies (whether through the ownership of voting shares, by a management or advisory agreement, by contract, by agency or otherwise),

and "Controlled" shall be construed accordingly but, for the avoidance of doubt, the Company shall not be taken to be controlled by any Shareholder;

"Distribution" means any dividend, distribution, (whether of assets, share capital, profit or reserves) or reimbursement by the Company to its Shareholders of an income or share capital nature and "Distributed" shall be construed accordingly.

However, by exception to foregoing sentence and, for the purpose of article 15 only, the term "Distribution" shall be limited to any dividend, distribution of profit or reserves paid by the Company or reimbursement by the Company of share premium to its shareholders;

"Group" means the Company and the Investee Company and each of the Investee Company's subsidiary undertakings and "Group Company" shall be construed accordingly;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Investee Company" means Danube Bidco S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 139.927;

"Investee Company Articles" means the articles of association of the Investee Company from time to time;

"Investee Company A Shares" means the A shares of EUR 0.01 (one cent) each in the share capital of the Investee Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Investee Company's articles of association;

"Investee Company Distribution" means any dividend, distribution (whether of assets, share capital, profit or reserves) or return by the Investee Company to its securityholders;

"Investee Company D Shares" means the D shares of EUR 0.01 (one cent) each in the share capital of the Investee Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Investee Company's articles of association;

"Investee Company D1 Shares" means the D1 shares of EUR 0.01 (one cent) each in the share capital of the Investee Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Investee Company's articles of association;

"Investee Company D2 Shares" means the D2 shares of EUR 0.01 (one cent) each in the share capital of the Investee Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Investee Company's articles of association;

"Investee Company Shares" means Investee Company A Shares, Investee Company D Shares, Investee Company D1 Shares and Investee Company D2 Shares;" "Issue Price" means the total amount paid-up or credited as paid-up in respect of a Share including the share premium attached to such Share;

"Managers" means the managers of the Company as appointed from time to time;

"Maximum Amount Distributable" means the dividends that can be distributed, and the share premium that can be reimbursed, to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law;

"Proportionate Entitlement" means the proportion which a Shareholder's holding of Shares in the Class of Shares bears to all Shares in issue in the Class of Shares;

"Shareholder" means any registered holder of one or more Shares from time to time and "Shareholders" shall be construed accordingly;

"Share" means any share of whatever class in the share capital of the Company and "Shares" shall be construed accordingly; and

"Tax" means all forms of taxation, withholdings, duties, imposts, levies, social security contributions and rates imposed, assessed or enforced by any local, municipal, governmental, state, federal or other body or authority anywhere in the world and any related interest, penalty, surcharge or fine."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le onze décembre;

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Associés de la Société (les Associés).

Ont Comparu:

1. Black Mountain S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existante selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros), immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.873;

2. M. Dimitrios Moulavisilis, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22- 24, Vaci St., 1132, Budapest, Hongrie;

3. M. Bence Varady-Szabo, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22- 24 Vaci St., 1132, Budapest, Hongrie;

4. M. Steve Smith, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hongrie;

5. M. Zoltan Szepesi, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hongrie;

6. Mme Katalin Durst, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St., 1132, Budapest, Hongrie;

7. Compagnia Fiduciaria Nazionale S.P.A., une société constituée en Italie, ayant son siège social à Galleria De Cristoforis, 3, 20122 Milan, Italie;

8. Mme Lilla Kardos, ayant son adresse professionnelle à West End Business Center, 22-24 Vaci St, 1132, Budapest, Hongrie;

9. M. David Karasek, ayant son adresse professionnelle à Na Poikopi 15, 110 00 Praha 1, République Tchèque;

10. M. Emir Ozler, ayant son adresse professionnelle à Levent Mah. Karabfi Sok. No: 3,1 Levent 34330 Istanbul, Turquie;

11. M. Theodoros Karoutzos, ayant son adresse professionnelle à 1 Patroklou & Paradisou str, 15125 Marousi, Athènes, Grèce;

12. M. Vitalijus Orlovas, ayant son adresse professionnelle à Konstitucijos str. 7, Vilnius, LT-09308, Lituanie;

13. Mme Jasmina Omeragic Resic, ayant son adresse professionnelle à Strossmayerov trg 7, 10000 Zagreb, Croatie;

14. M. Michael Leahy, ayant son adresse professionnelle à 5911 Trevors Way, Tampa, Florida 33625, Etats-Unis d'Amérique;

15. M. Ian Lennon, ayant son adresse professionnelle à Barlang Utca 12a, Budapest 1025, Hongrie;

16. M. Radu Lupu Gorduza, ayant son adresse professionnelle à 41 aviatorilor Blvd, 2<sup>nd</sup> Floor, Sector 1, Bucharest, Roumanie;

17. M. Marijan Bilic, ayant son adresse professionnelle au 8 rue Bana Milosavljevica, 78000 Banja Luka, République de Srpska, Bosnie-Herzégovine; et

18. M. Miguel Esteves Coelho Dos Santos, ayant son adresse professionnelle à Av. D. João II, lote 1.12.02, Edificio Adamastor, Torre B, 7<sup>o</sup> - Parque das Nações, 1990-077 Lisbonne, Portugal;

(ensemble, les Associés, et sans Black Mountain S.à r.l., les Associés Minoritaires);

Ici représentés par Evgenia Kyriakaki, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, devraient rester annexées au présent acte pour les procédures de formalités.

Ces parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis du notaire d'acter ce qui suit:

I. La société Euromedic Management 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la Société) ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.777, a été immatriculée le 13 juin 2013 suivant acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch sur Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch sur Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 Juillet 2013, sous le numéro 1719. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 Décembre 2014 selon acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 Mai 2015 sous le numéro 1335, page 64052.

II. Le capital social de la Société s'élève à EUR 13.259,58 (treize mille deux cent cinquante-neuf Euros et cinquante-huit centimes) représenté par 12.500.000,- (douze million cinq cent milles) actions de catégorie A, 2.250,- (deux mille deux cent cinquante) actions de catégorie D1, 1.500,- (mille cinq cent) actions de catégorie D2, 747.370,- (sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix) actions de catégorie D3 et 8.463,- (huit quatre cent soixante-trois) actions de catégorie D, sans valeur nominale.

III. Les Associés, représentant 100% du capital social de la Société sont représentés de sorte à ce que l'Assemblée soit valablement tenue et ainsi puisse ainsi décider de tous les points de l'agenda connus des Associés représentés à l'Assemblée.

IV. L'agenda de l'Assemblée est comme suit:

#### *Agenda*

1. Conversion des 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille) Actions Ordinaires A, 1.125,- (mille cent vingt-cinq) Actions Ordinaires D1, 750,- (sept cent cinquante) Actions Ordinaires D2, 747.370,- (sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix) Actions Ordinaires D3, et 4.785,- (quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) Actions Ordinaires D émises par la Société et actuellement détenues par Black Mountain S.à r.l., en de nouvelles actions ordinaires dénommées «Actions Ordinaires A» composées de 13.254.030,- (treize millions deux cent cinquante-quatre mille trente) Actions Ordinaires A,

sans valeur nominale, en lieu et place des actions converties, de sorte à ce que les 1.125,- (mille cent vingt-cinq) actions de catégorie D1, 750,- (sept cent cinquante) actions de catégorie D2 et 3.678,- (trois mille six cent soixante-dix-huit) actions de catégorie D continueront à exister en tant qu'Actions Ordinaires D1, Actions Ordinaires D2 et Actions Ordinaires D et restent détenues par les Associés Minoritaires;

2. Modification des droits attachés aux catégories d'actions de la Société;

3. Modification des règles applicables au compte prime d'émission de la Société et réallocation des montants respectifs des primes d'émission liées aux actions converties sous la résolution 1. ci-dessus, au compte prime d'émission lié à eux;

4. Modification de l'article 5, paragraphes 5.1. et 5.2., article 15, paragraphes 15.2 (a) à (d), article 17, paragraphe 17.2. et partiellement l'article 19 des statuts de la Société en conséquence des résolutions 1. à 3. ci-dessus; et

5. Divers.

A la suite de l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'approuver la conversion des 12.500.000,- (douze millions cinq cent mille) Actions Ordinaires A, 1.125,- (mille cent vingt-cinq) Actions Ordinaires D1, 750,- (sept cent cinquante) Actions Ordinaires D2, 747.370,- (sept cent quarante-sept mille trois cent soixante-dix) Actions Ordinaires D3, et 4.785,- (quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq) Actions Ordinaires D émises par la Société et actuellement détenues par Black Mountain S.à r.l., en de nouvelles actions ordinaires dénommées «Actions Ordinaires A» (les Actions Ordinaires A), composées de 13.254.030,- (treize millions deux cent cinquante-quatre mille trente) Actions Ordinaires A sans valeur nominale, en lieu et place des actions converties, de sorte à ce que les 1.125,- (mille cent vingt-cinq) actions de catégorie D1, 750,- (sept cent cinquante) actions de catégorie D2 et 3.678,- (trois mille six cent soixante-dix-huit) actions de catégorie D restants, continueront à exister en tant que des Actions Ordinaires D1, Actions Ordinaires D2 et Actions Ordinaires D détenues par les Associés Minoritaires (la Conversion).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier les droits attachés aux Actions Ordinaires A de sorte à ce que:

(i) les Actions Ordinaires A sont annexées aux revenus générés par les actions de catégorie A détenues par la Société dans le capital social de Danube Bidco S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.927 (Danube Bidco);

(ii) les Actions Ordinaires D sont annexées aux revenus générés par les actions de catégorie D détenues par la Société dans le capital social de Danube Bidco;

(iii) les Actions Ordinaires D1 sont annexées exclusivement aux revenus générés par les actions de catégorie D1 détenues par la Société dans le capital social de Danube Bidco; et

(iv) les Actions Ordinaires D2 sont annexées exclusivement aux revenus générés par les actions de catégorie D2 détenues par la Société dans le capital social de Danube Bidco;

Les droits spécifiques des Actions Ordinaires A, des Actions Ordinaires D1, des Actions Ordinaires D2 et des Actions Ordinaires D doivent être décrits à l'article 5, paragraphe 5.2 des Statuts qui doivent être modifiés en conséquence.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de créer des comptes prime d'émission qui doivent ainsi être liés aux catégories d'Actions appropriés, étant noté que les Associés décident de créer les comptes prime d'émission suivants (la Création des Comptes Prime d'Emission):

(a) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie A, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie A serait détenu (le Compte Prime d'Emission de Catégorie A);

(b) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie D, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie D serait détenu (le Compte Prime d'Emission de Catégorie D);

(c) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie D1, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie D1 serait détenu (le Compte Prime d'Emission de Catégorie D1); et

(d) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie D2, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie D2 serait détenu (le Compte Prime d'Emission de Catégorie D2).

Les Associés décident que les montants attribués aux comptes prime d'émission liés aux catégories d'actions existantes avant la date dudit acte et ayant été convertis en des Actions de Catégorie A doivent être comptabilisés sur le Compte Prime d'Emission de Catégorie A. En conséquence, les Associés déclarent qu'en date dudit acte (i) le Compte Prime d'Emission de Catégorie A devrait être crédité d'un montant égal à EUR 201.857,66 (deux cent un mille huit cent cinquante-sept Euros et soixante-six centimes), (ii) le Compte Prime d'Emission de Catégorie D devrait être crédité d'un montant égal à EUR 3.674,- (trois mille six cent soixante-quatorze Euros), (iii) le Compte Prime d'Emission de Catégorie D1 devrait être crédité d'un montant égal à EUR 1.123,88 (mille cent vingt-trois Euros et quatre-vingt-huit centimes) et (iv) le Compte Prime

d'Emission de Catégorie D2 devrait être crédité d'un montant égal à EUR 749,25 (sept cent quarante-neuf Euros et vingt-cinq centimes).

#### *Quatrième résolution*

A la suite des résolutions 1. à 3. ci-dessus, les Associés décident de modifier les Statuts prenant en compte lesdites résolutions.

De ce fait:

(i) A la suite de la Conversion, la Modification des Droits des Actions et la Création des Comptes Prime d'Emission, l'article 5, paragraphes 5.1 et 5.2 des Statuts, doivent être lus comme suit, le reste de l'article 5 reste inchangé:

##### **« Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 13.259,583 (treize mille deux cent cinquante-neuf Euros cinq cent quatre-vingt-trois centimes) représenté comme suit:

- 13.254.030,- (treize millions deux cent cinquante-quatre mille et trente) actions ordinaires A (les Actions Ordinaires A), toutes ayant la forme nominative et sans valeur nominale;

- 1.125,- (mille cent vingt-cinq) actions ordinaires D1 (les Actions Ordinaires D1), toutes ayant la forme nominative et sans valeur nominale;

- 750,- (sept cent cinquante) actions ordinaires D2 (les Actions Ordinaires D2), toutes ayant la forme nominative et sans valeur nominale;

- 3.678,- (trois mille six cent soixante-dix-huit) actions ordinaires D (les Actions Ordinaires D) toutes ayant la forme nominative et sans valeur nominale.

Les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires D1, les Actions Ordinaires D2 et les Actions Ordinaires D doivent chacune d'elles être référencées en tant que Catégorie d'Actions.

5.2 Toute prime d'émission payée pour les Actions doit être liée à ces actions qui à leurs émissions une telle prime avait été payée et allouée à un compte prime d'émission spécifique dédié aux Catégories d'Actions concernées, et en particulier:

(a) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie A, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie A serait comptabilisé (le Compte Prime d'Emission de Catégorie A);

(b) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie D, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie D serait comptabilisé (le Compte Prime d'Emission de Catégorie D);

(c) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie D1, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie D1 serait comptabilisé (le Compte Prime d'Emission de Catégorie D1); et

(d) un compte prime d'émission lié aux Actions de Catégorie D2, dans lequel tout paiement d'une prime d'émission liée aux Actions de Catégorie D2 serait comptabilisé (le Compte Prime d'Emission de Catégorie D2).

Tout montant de tout compte prime d'émission mentionné ci-dessus, serait exclusivement distribué ou remboursé au bénéficiaire du détenteur de la Catégorie d'Actions correspondante.

Les Actions Ordinaires A devraient conférées à leur(s) détenteur(s) les droits financiers fondés seulement sur la valeur de tous les revenus reçus par la Société, de ses investissements dans les Actions A de la Société Emettrice et dans toutes les nouvelles Actions A de la Société Emettrice qui seraient ainsi émises par la Société Emettrice et financées par les montants payés pour la souscription des nouvelles Actions Ordinaires A.

Les Actions Ordinaires D devraient conférées à leur(s) détenteur(s) les droits financiers fondés seulement sur la valeur de tous les revenus reçus par la Société de ses investissements dans les Actions D de la Société Emettrice et dans toutes les nouvelles Actions D de la Société Emettrice qui seraient ainsi émises par la Société Emettrice et financées par les montants payés pour la souscription des nouvelles Actions Ordinaires D.

Les Actions Ordinaires D1 devraient conférées à leur(s) détenteur(s) les droits financiers fondés seulement sur la valeur de tous les revenus reçus par la Société de ses investissements dans les Actions D1 de la Société Emettrice et dans toutes les nouvelles Actions D1 de la Société Emettrice qui seraient ainsi émises par la Société Emettrice et financées par les montants payés pour la souscription des nouvelles Actions Ordinaires D1.

Les Actions Ordinaires D2 devraient conférées à leur(s) détenteur(s) les droits financiers fondés seulement sur la valeur de tous les revenus reçus par la Société de ses investissements dans les Actions D2 de la Société Emettrice et dans toutes les nouvelles Actions D2 de la Société Emettrice qui seraient ainsi émises par la Société Emettrice et financées par les montants payés pour la souscription des nouvelles Actions Ordinaires D2.

Le résultat net spécifique alloué à chacune des Catégories d'Actions devrait être égal à tous revenus ou fruits générés par la Société, ou tous actifs dérivés du sous-jacent des Actions de la Société Emettrice, moins les Dépenses Allouées, attribuées uniquement aux sous-jacents des Actions de la Société Emettrice (le Résultat Net Spécifique).

Quand un actif est dérivé d'un autre actif en tant que conséquence d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou des transactions similaires, un tel actif dérivé devrait être alloué à la même catégorie des Actions ordinaires A, Actions Ordinaires D, Actions Ordinaires D1 et Actions Ordinaires D2 qui sont les actifs à partir desquels l'actif aurait été le dérivé et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur devrait être appliquée à la catégorie des Actions Ordinaires A, Actions Ordinaires D, Actions Ordinaires D1 et Actions Ordinaires D2.

Au cas où l'actif ou le passif de la Société ne peut pas être attribué à une classe particulière parmi les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires D, Actions Ordinaires D1 et Actions Ordinaires D2, un tel actif ou passif devra être alloué à chacune des Actions Ordinaires A, Actions Ordinaires D, Actions Ordinaires D1 et Actions Ordinaires D2 et ce, en proportion du nombre d'actions émises.»

(ii) A la suite de la Modification des Droits des Actions, l'article 15, paragraphes 15.2 (a) à (d) et l'article 17, paragraphe 17.2 des Statuts, auraient désormais la teneur suivante, le reste des articles 15 et 17 reste inchangé:

« **15.2.** Sujet aux stipulations de l'art. 13.2, l'assemblée générale des associés votant à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (le cas échéant), peut décider à tout moment que le reste du bénéfice net serait distribué aux (à) (l') associé (s) en tant que dividendes, ou serait reporté ou transféré à un compte de réserve extraordinaire conformément aux stipulations ci-après.

Les associés ou l'associé unique (le cas échéant), sur proposition des gérants, décidera de distribuer tous dividendes, prime d'émission et réserves, sous les conditions et les limites prévues par la Loi et par les Statuts, pour un exercice fiscal (que ce soit en numéraire ou en nature), et ce après le paiement de toutes les Dépenses Allouées qui ne sont pas affectées à une quelconque et unique catégorie d'Actions de la Société Emettrice, comme suit:

(a) dans la mesure où une telle Distribution émane d'une quelconque Distribution de la Société générée par les Actions A de la Société Emettrice détenues par la Société, une telle Distribution (moins toutes les Dépenses Allouées attribuées uniquement à la Société détentrice des Actions A de la Société Emettrice) devrait être payée aux Associés Ordinaires A au prorata et ce conformément à chaque Droit Proportionnel de l'Associé A, de sorte que chaque Action Ordinaire A donnerait droit à une fraction de la Distribution égale au montant de la Distribution de la Société Emettrice dans les Actions A de la Société Emettrice, divisé par le nombre des Actions Ordinaires A émises;

(b) dans la mesure où une telle Distribution émane d'une quelconque Distribution de la Société générée par les Actions D de la Société Emettrice détenues par la Société, une telle Distribution (moins toutes les Dépenses Allouées attribuées uniquement à la Société détentrice des Actions D de la Société Emettrice) devrait être payée aux Associés Ordinaires D au prorata et ce conformément à chaque Droit Proportionnel de l'Associé D de sorte à ce que chaque Action Ordinaire D donnerait droit à une fraction de la Distribution égale au montant de la Distribution de la Société Emettrice dans les Actions A de la Société Emettrice divisé par le nombre des Actions Ordinaires D émises;

(c) dans la mesure où une telle Distribution émane d'une quelconque Distribution de la Société générée par les Actions D1 de la Société Emettrice détenues par la Société, une telle Distribution (moins toutes les Dépenses Allouées attribuées uniquement à la Société détentrice des Actions D1 de la Société Emettrice) devrait être payée aux Associés Ordinaires D1 au prorata et ce conformément à chaque Droit Proportionnel de l'Associé D1 de sorte que chaque Action Ordinaire D1 donnerait droit à une fraction de la Distribution égale au montant de la Distribution de la Société Emettrice dans les Actions D1 de la Société Emettrice, divisé par le nombre des Actions Ordinaires D1 émises;

(d) dans la mesure où une telle Distribution émane d'une quelconque Distribution de la Société générée par les Actions D2 de la Société Emettrice détenues par la Société, une telle Distribution (moins toutes les Dépenses Allouées attribuées uniquement à la Société détentrice des Actions D2 de la Société Emettrice) devrait être payée aux Associés Ordinaires D2 au prorata et ce conformément à chaque Droit Proportionnel de l'Associé D2 de sorte que chaque Action Ordinaire D2 donnerait droit à une fraction de la Distribution égale au montant de la Distribution de la Société Emettrice dans les Actions D2 de la Société Emettrice, divisé par le nombre des Actions Ordinaires D2 émises.»

« **17.2.** Le surplus généré par la réalisation des actifs de la Société restant à la suite du paiement de ses passifs, y compris les Dépenses Allouées qui ne sont affectées à une quelconque et unique catégorie d'Actions de la Société Emettrice, devrait être alloué comme suit:

(a) en premier aux Associés Ordinaires A au prorata de chaque Droit Proportionnel de l'Associé Ordinaire A à hauteur de la valeur du Prix d'Emission par Action Ordinaire A détenue par l'Associé Ordinaire A. Les montants distribués à l'Associé Ordinaire A doivent être déduits des Distributions dérivés des Actions de la Société Emettrice en proportion du Prix d'Emission total payé pour chaque Actions de la Société Emettrice;

(b) en second, aux Associés Ordinaires D de sorte à ce que l'Action Ordinaire D devrait donner le droit à un montant égal à sa valeur nominale au moment de la liquidation;

(c) en troisième, aux Associés Ordinaires D1 de sorte à ce que l'Action Ordinaire D1 devrait donner le droit à un montant égal à sa valeur nominale au moment de la liquidation;

(d) en quatrième, aux Associés Ordinaires D2 de sorte à ce que l'Action Ordinaire D2 devrait donner le droit à un montant égal à sa valeur nominale au moment de la liquidation;

(e) en cinquième, le supplément si applicable, devrait être entièrement distribué aux Associés Ordinaires A.»

(iii) A la suite de la Modification des Droits des Actions, l'article 19 devra être partiellement modifié en vue de réviser plusieurs définitions, en inclure de nouvelles et supprimer d'autres existantes, afin d'avoir la teneur suivante:

« **Art. 19. Définitions.** Pour l'applicabilité de ces Statuts, les définitions suivantes devraient s'appliquer sauf stipulation contraire:

«Associé Ordinaire A» signifie un détenteur de quelconque Actions Ordinaires A inscrit au registre des Associés;

«Actions Ordinaires A» signifie actions ordinaires A dans le capital social de la Société sans valeur nominale, ayant les droits et étant sujet aux restrictions stipulées dans les Statuts et «Action Ordinaire A» devrait être définie conformément à ce qui précède;

«Affiliés» signifie, pour toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou elle est sous un Contrôle commun avec cette personne et «Affilié» devrait être définie conformément à ce qui précède, tout en considérant que pour tout Associé, les termes «Affilié» et «Affiliés» ne doivent pas être interprétés de sorte à inclure la Société;

«Dépenses Allouées» signifie (a) les dépenses généraux en relation avec la détention de la Société des Actions D de la Société Emettrice et les transactions de la Société supportées par elle; (b) toutes déductions et/ou passifs retenus requis par la loi applicable, qui devraient, pour éviter tous doutes, inclure tous Impôts payables par la Société, (c) coûts de liquidation de la Société (si applicable);

«Montant Disponible» signifie pour une catégorie d'Actions, le montant total du Résultat Net Spécifique (y compris les profits reportés) sachant qu'une Catégorie d'Actions pourrait être bénéficiaire de distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté de (i) toute prime d'émission distribuée librement et payée pour telle Catégorie d'Actions et des réserves librement distribuables liées à une telle Catégorie d'Actions et (ii) selon le cas des montants des réductions du capital social et de la réserve légale liés aux Catégories d'Actions à annuler mais qui sont réduites de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) liées à ces Catégories d'Actions et (ii) toutes sommes à comptabiliser en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois tel que cela est prévu aux Comptes Intérimaires à la Date des Comptes Intérimaires sachant toutefois que le Montant Disponible ne devrait pas être inférieur à zéro (sans, et pour éviter tout doute, tout calcul en double) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) résultant des Catégories d'Actions à racheter

P = toute prime d'émission librement distribuable liée à des actions émises dans une Catégorie d'Actions et autres réserves librement distribuables liées à cette Catégorie d'Actions

CR = le montant des réductions du capital social et de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées) résultant des Catégories d'Actions à racheter

LR = toutes sommes à comptabiliser en réserve(s) conformément aux exigences de la loi et des Statuts

«Valeur d'Annulation par Action» signifie le montant égal à la division du Montant Disponible par le nombre des Actions émises dans une Catégorie d'Actions dans laquelle les Actions sont prévues à être rachetées ou annulées, sujet à des termes et conditions additionnels qui peuvent être prévus par écrit par les Associés et auxquels la Société est partie;

«Catégorie d'Actions» signifie les Actions Ordinaires A, Actions Ordinaires D, Actions Ordinaires D1 et Actions Ordinaires D2 et «Catégories d'Actions» devrait être définie en conformité avec ce qui précède;

«Associé Ordinaire D» signifie un détenteur des Actions Ordinaires D inscrit au registre des Associés;

«Associé Ordinaire D1» signifie un détenteur des Actions Ordinaires D1 inscrit au registre des Associés;

«Associé Ordinaire D2» signifie un détenteur des Actions Ordinaires D2 inscrit au registre des Associés;

«Actions Ordinaires D» signifie les actions ordinaires D dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, ayant les droits et étant sujet aux restrictions prévues dans les Statuts et «Action Ordinaire D» devrait être définie en conformité avec ce qui précède;

«Actions Ordinaires D1» signifie les actions ordinaires D1 dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, ayant les droits et étant sujet aux restrictions prévues dans les Statuts et «Action Ordinaire D1» devrait être définie en conformité avec ce qui précède;

«Actions Ordinaires D2» signifie les actions ordinaires D2 dans le capital social de la Société, sans valeur nominale, ayant les droits et étant sujet aux restrictions prévues dans les Statuts et «Action Ordinaire D2» devrait être définie en conformité avec ce qui précède;

«Contrôle» signifie:

(a) dans le cas d'un organisme social, la propriété de ou la possibilité de déterminer:

(i) la majorité des actions émises donnant le droit à la désignation des gérants (ou des personnes similaires); ou

(ii) la désignation ou le licenciement de gérants ayant la majorité des droits de vote exerçables aux réunions des associés et ce concernant toute ou une partie substantielle des affaires; ou

(iii) la majorité des droits de vote exerçables aux réunions des associés et ce concernant toute ou une partie substantielle des affaires; ou

(b) dans le cas de toute autre personne, la propriété de ou la possibilité de déterminer une majorité des droits de vote pour cette personne; ou

(c) dans le cas d'un organisme social ou toute autre personne, la possession directe ou indirecte du pouvoir de déterminer la direction de sa gestion opérationnelle et financière et les règles (que ce soit par le biais de la détention des droits de vote,

par la direction ou par un contrat de conseil, un contrat d'agence ou autrement), et «Contrôlée» devrait être définie en conformité avec ce qui précède mais, pour éviter tout doute, la Société ne devrait pas être considérée comme étant contrôlée par un quelconque associé;

«Distribution» signifie toute dividende, distribution, (que ce soit des actifs, du capital social, profit ou réserves) ou le remboursement par la Société à ses Associés d'un revenu ou d'un capital social en nature et «Distribué» devrait être définie en conformité avec ce qui précède. Toutefois, par exception à la phrase précédente et, pour l'applicabilité de l'article 15 uniquement, le terme «Distribution» devrait être limité à toute dividende, distribution de profits ou réserves payés par la Société ou le remboursement par la Société de primes d'émission à ses Associés;

«Groupe» signifie la Société et la Société Emettrice et chacune des filiales de la Société Emettrice et «Société de Groupe» devrait être définie en conformité avec ce qui précède;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne devrait pas être plus tôt que huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Catégories d'Actions pertinentes;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

«Société Emettrice» signifie Danube Bidco S.A., une société anonyme immatriculée au Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.927;

«Statuts de la Société Emettrice» signifie les statuts de la Société Emettrice de temps en temps;

«Actions A de la Société Emettrice» signifie les actions A de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune dans le capital social de la Société Emettrice ayant des droits et sujet aux restrictions prévues dans les statuts de la Société Emettrice;

«Distribution de la Société Emettrice» signifie tout dividende, distribution (que ce soit des actifs, capital social, profit ou réserves) ou revenu de la Société Emettrice à ces détenteurs de titres;

«Actions D de la Société Emettrice» signifie les actions D de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune dans le capital social de la Société Emettrice ayant des droits et sujet aux restrictions prévues dans les statuts de la Société Emettrice;

«Actions D1 de la Société Emettrice» signifie les actions D1 de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune dans le capital social de la Société Emettrice ayant des droits et sujet aux restrictions prévues dans les statuts de la Société Emettrice;

«Actions D2 de la Société Emettrice» signifie les actions D2 de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune dans le capital social de la Société Emettrice ayant des droits et sujet aux restrictions prévues dans les statuts de la Société Emettrice;

«Actions de la Société Emettrice» signifie les Actions A de la Société Emettrice, les Actions D de la Société Emettrice, les Actions D1 de la Société Emettrice et les Actions D2 de la Société Emettrice;

«Prix d'Emission» signifie le montant total payé ou crédité tel qu'il est payé et ce en relation à une Action incluant la prime d'émission liée à une telle Action;

«Gérants» signifie les gérants de la Société tel qu'ils sont désignés ponctuellement;

«Montant Maximum Distribuible» signifie les dividendes qui peuvent être distribués, et la prime d'émission qui peut être remboursée, à condition que la Société dispose des sommes distribuables conformément au sens qui leur est accordées par la Loi et en conformité avec les autres dispositions de la Loi;

«Droit Proportionnel» signifie la proportion qu'un Associé détenteur d'Actions dans une Catégorie d'Actions dispose;

"Associé" signifie tout associé inscrit au registre des associés détenteur d'une ou de plusieurs Actions de temps en temps et "Associés" devrait être définie en conformité avec ce qui précède;

"Action" signifie toute action d'une quelconque catégorie du capital social de la Société et "Actions" devraient être définie en conformité avec ce qui précède; et

"Impôt" signifie toutes les formes d'imposition, retenues, obligations, prélèvements, contribution à la sécurité sociale et les taux imposables, évalués or recouverts par tout corps local, municipal, gouvernemental, étatique, fédéral ou autre corps ou autorité n'importe où dans le monde ainsi que tout intérêt lié, pénalité, amende ou surtaxe.".

Aucun point n'est plus à l'ordre du jour de la réunion, il a été clos.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kyriakaki, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016075245/687.

(160040332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Electricité Samir & Jorge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4571 Obercorn, 48, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.134.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 4 mars 2016*

Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS, né le 27.12.1975 à Casteloos de Cepada/Paredes (Portugal), demeurant à L-3514 DUDELANGE, 240A, Route de Kayl cède 25 parts sociales

à

Monsieur Samir MUCEVIC, né le 23.01.1977 à Bijelo Polje (Monténégro), demeurant à L-4571 Ober corn, 48, rue de la Gare

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Ainsi, suite à ces cessions de parts, les cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune de la société ELECTRICITE SAMIR & JORGE S.à.r.l. avec siège social à L-4571 Ober corn, 48, rue de la Gare, sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS, précité, .....	25 parts sociales
Monsieur Samir MUCEVIC, précité, .....	75 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

Ils décident de démissionner:

Monsieur Nusret HODZIC de son poste de gérant technique,

Et Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS de son poste de gérant administratif.

Ils décident de nommer un nouveau gérant technique:

Monsieur FERREIRA DE BARROS Jorge Fernando, né le 27.12.1975 à Casteloos de Cepada/Paredes (Portugal), demeurant à L-3514 DUDELANGE, 240A, Route de Kayl

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Obercorn, le 4 mars 2016.

*Pour ELECTRICITE SAMIR & JORGE S.à.r.l.*

Référence de publication: 2016075247/31.

(160040063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**EMCap Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.668,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 164.187.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 15 avril 2014:

- Monsieur Victor Gavrilov,
- Monsieur Alexandre Hamaide,
- Monsieur Jean-Fabrice Copé, et
- Monsieur Eric Lesieur

ont transféré chacun 417 (quatre cent dix-sept) des parts sociales qu'ils détenaient chacun dans la Société, à:

- EMCap Holding SAS, une société par actions simplifiée de droit français, sise au 15, rue de Berne, 75008 Paris, France et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 185 330.

A la suite de ce transfert, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

EMCap Holding SAS .....	1.668
Victor Gavrilov .....	3.750
Alexandre Hamaide .....	3.750
Jean-Fabrice Copé .....	3.750
Eric Lesieur .....	3.750

Total ..... 16.668

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075249/26.

(160040423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**ETF Luxembourg, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.961.434,00.**

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

*Extrait du procès-verbal de la décision du conseil d'administration du 24 novembre 2015*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24.11.2015

[...]

**2. DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission volontaire de Monsieur Claude LAMBERT de son mandat d'Administrateur à compter de ce jour.

[...]

Pétange, le 04 mars 2016.

Pour extraits conformes

Fabienne TINELLI / Pierre MONIN

*Responsable Administratif et Finance / Chef d'agence*

Référence de publication: 2016075253/19.

(160040083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Europa Incoming S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.839.

L'an deux mille seize, le quatre février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPA INCOMING S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 65.839 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 780 du 27 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 13 mai 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 1008 du 8 octobre 2005.

La séance est ouverte à 10:00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Monsieur le Président nomme comme secrétaire Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 2.080 (deux mille quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) constituant l'intégralité du capital social de EUR 52.000.- (cinquante-deux mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation

2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: WEILER, SCHNEIDER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4169. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075254/53.

(160040104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**European Golf Association, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg F 2.129.

Le texte des statuts coordonnés au 14 novembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN GOLF ASSOCIATION

Référence de publication: 2016075255/11.

(160039819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**EMVO a.s.b.l., European Medicines Verification Organisation, a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg F 10.303.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2016*

En date du 15 février 2016 s'est tenue une assemblée générale extraordinaire en l'étude du notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg.

Lequel acte notarié a été enregistré à Luxembourg Actes Civiles 1 en date du 18 février 2016, 1LAC/2016/5379.

Laquelle assemblée générale a décidé la modification des statuts et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la définition de «Groupement» dans le préambule des statuts de façon à lui donner désormais la teneur suivante:

«GROUPEMENT — Chacun des groupes de parties prenantes suivants représentant les principaux utilisateurs de l'EMVS peut en principe être membre à part entière de l'EMVO en tant que Groupements distincts, sous réserve qu'il s'engage à respecter les principes et engagements exposés dans les Statuts de l'EMVO tels que modifiés périodiquement: (1) les laboratoires de recherche pharmaceutique; (2) les laboratoires pharmaceutiques de produits génériques, (3) les grossistes-répartiteurs pharmaceutiques full-line (gamme complète); (4) les pharmacies d'officine; (5) les distributeurs parallèles de produits pharmaceutiques; (6) les hôpitaux; et (7) les laboratoires pharmaceutiques d'automédication.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 7, 8 et 11 des statuts comme suit:

« **Art. 7. Catégories de membres.** L'Association est constituée des catégories de membres suivants: les Membres a part entière avec droit de vote et les Membres affiliés sans droit de vote.

- Les Membres a part entière sont les Associés fondateurs: EAEPC, EFPIA, EGA, GIRP et GPUE, ainsi que toute autre Association ou groupement admis ultérieurement en cette qualité. Pour chaque nouveau Membre a part entière admis, le Groupement auquel il appartient sera précisé. Si plusieurs Membres a part entière appartiennent au même Groupement, les droits et obligations de ces Membres a part entière seront limités comme stipulé dans les présents Statuts.

- L'admission d'un Membre a part entière est soumise a la procédure de l'article 9 et limitée a toutes les Associations paneuropéennes appartenant a tout Groupement utilisateur de première importance de l'EMVS, des lors que ses membres mènent leurs activités dans au moins 16 pays de l'EEE, et représentent aumoins 25%de la part de marché de ce Groupement dans l'EEE en termes de volume de transactions, mesurée par une source reconnue de données de marché.

- Les Membres affiliés sont des personnes morales légalement constituées admises en cette qualité. L'admission en qualité de Membre affilié est soumise a la procédure prévue a l'article 9 et est limitée:

\* a un représentant délégué dûment désigné par chaque Système national,

\* a d'autres Associations de parties prenantes a but lucratif ou non lucratif au niveau national ou paneuropéen, représentant des utilisateurs effectifs ou potentiels de l'EMVS a des fins d'authentification;

\* aux associations représentant tout Groupement d'utilisateurs qui répondent aux critères mais qui ont décidé de ne pas opter pour l'Adhésion a part entière;

\* aux fabricants individuels et titulaires individuels d'autorisation de mise sur le marché; et

\* aux grossistes-répartiteurs et personnes autorisés ou habilités a fournir des médicaments au public.

- Sauf dispositions contraires ci-dessous, les droits et obligations des Membres Affiliés sont exposés dans le Règlement Intérieur ou seront définis plus en détail par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration comme indiqué ci-après. Ces droits et obligations peuvent différer selon la catégorie de Membres Affiliés.

Les membres n'engagent pas leur responsabilité personnelle au titre des engagements de l'Association.

L'Association compte au minimum quatre Membres a part entière.

Conformément a l'article 10 de la Loi, la liste des membres de l'Association sera déposée au Registre de commerce et des Sociétés de et a Luxembourg, et actualisée chaque année.»

« **Art. 8. Droits et obligations.** Les Membres a part entière ont les droits et obligations suivants:

- le droit de participer et de voter aux Assemblées générales conformément aux présents Statuts,

- le droit de participer aux groupes de travail et aux task forces qui pourront être constitués,

- le droit de demander un audit indépendant de la sécurité et des performances de l'EMVS, a condition que de tels audits soient conduits uniquement a intervalles raisonnables, et aux frais du membre demandeur,

- l'obligation de payer une cotisation annuelle ainsi que tout autre frais spécifié a l'article 11,

- l'obligation d'informer le Président de toute circonstance rendant leur participation a l'EMVO sans fondement,

- l'obligation d'agir conformément aux Statuts, et,

- tout autre droit ou obligation pouvant être décidé par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Les droits et obligations des Membres a part entière faisant partie d'un Groupement représenté par plus d'un Membre a part entière sont définis aux articles 14, 15 et 17.

Les Membres affiliés ont les droits et obligations suivants:

- le droit de recevoir une convocation aux Assemblées générales et de participer a de telles assemblées uniquement en qualité d'observateur sans droit de vote,

- le droit d'être consultés sur les activités de l'EMVO, tel que cela peut être décidé par l'Assemblée Générale,

- l'obligation de payer une cotisation annuelle de participation, telle qu'elle peut être fixée conformément a l'article 11,

- l'obligation d'agir conformément aux Statuts, et,

- tout autre droit ou obligation pouvant être décidé par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration.»

« **Art. 11. Cotisations.** Sous réserve de la disposition contenue dans le paragraphe suivant, chaque Membre a part entière devra s'acquitter d'une cotisation annuelle fixe et équivalente décidée par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil d'Administration, afin de contribuer aux frais d'organisation et de gouvernance de l'EMVO.

Le taux maximum des cotisations ou des versements a effectuer par l'ensemble des Membres a part entière de l'Association est fixé a EUR 500.000,-(cinq cent mille Euros).

Si un Groupement est représenté par plus d'un Membre a part entière, la cotisation totale due par les Membres a part entière de ce Groupement sera divisée a parts égales entre les Membres a part entière dudit Groupement, sauf accord contraire des Membres a part entière en question.

Chaque Membre a part entière sera redevable envers l'EMVO du paiement de sa part imputée sur la cotisation totale due par le Groupement, étant précisé qu'il ne sera pas conjointement et solidairement responsable du paiement de la part de la cotisation totale due par tout autre Membre a part entière de ce même Groupement.

L'Assemblée Générale pourra fixer une cotisation annuelle de participation pour les Membres affiliés, sur recommandation du Conseil d'Administration. Le taux maximum des cotisations ou des versements à effectuer par l'ensemble des Membres affiliés de l'Association est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros).

Tout paiement sera effectué au plus tard 60 jours suivant l'appel de cotisation. Tout défaut de paiement du montant intégral de la cotisation annuelle à la date d'échéance entraînera une suspension des droits de vote du Membre a part entière ou de son Groupement, et ce jusqu'au règlement intégral des sommes dues.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075256/87.

(160040046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 17 février 2016*

En date du 17 février 2016, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Lionel ASSOUN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 17 février 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Pierre SEQUIER, administrateur
- Monsieur Jihad TALEB, administrateur
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

EXANE FUNDS 1

Signature

Référence de publication: 2016075257/19.

(160040316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**FGC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 174.083.

*Extrait des résolutions prises par les associés le 23 novembre 2015*

Les associés de la société ont décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean-Charles Chaigne de son poste de gérant de la société et de nommer en remplacement Monsieur Adam Grayson, avec adresse privée 4601 Nagle Ave, Sherman Oaks, CA 91423, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016075271/13.

(160040177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.230.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée tenue le 6 octobre 2015*

Les mandats des Administrateurs de Monsieur Thierry SIMONIN, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, de Monsieur Serge LEFORT, domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, de Madame Valérie DI BARTOLOMEO, domiciliée professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll, L-

1882 Luxembourg et de Monsieur Thierry JACOB, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de 2020.

Le mandat du Commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, domicilié au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016075273/17.

(160040344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 77.290.

Par décisions prises lors la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 17 février 2016, il a été décidé de:  
- nommer comme agent dépositaire la société Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B.77 290.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016075274/13.

(160039971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**The Bridge Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.965.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 mai 2015:*

L'assemblée générale a accepté la démission de la société RG International Management BVBA, société ayant son siège social 29 Zandijkdreef B-2470 Retie, en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072511/11.

(160035770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075279/10.

(160040412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Gorens-Koner SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: 7, boulevard John-Joseph Pershing.

R.C.S. Luxembourg E 1.615.

L'an deux mil quinze

Le neuf décembre;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Mathias GOERENS, retraité, né à Grevenmacher le 2 novembre 1947 (No. Matricule 1947 1102 213383), époux de Madame Simone OESTREICHER, demeurant ensemble à L-1529 Luxembourg, 15 rue Raoul Follereau; mariés sous le régime de la séparation des biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2001.

2) Monsieur Robert BIEVER, retraité, né à Luxembourg le 19 novembre 1948 (No. Matricule 1948 1119 01739), et son épouse Madame Elisabeth GOERENS, retraitée, née à Luxembourg le 30 septembre 1949 (No. Matricule 1949 0930 30507), demeurant ensemble à L-7252 Béréldange, 8 rue de Schmitshausen;

mariés sous le régime de la communauté universelle en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Alex Weber, alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 mai 1985;

Monsieur Robert BIEVER, prédit, ici représentée par son prédite épouse Madame Elisabeth GOERENS;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 5 décembre 2015, laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

3) Monsieur Pierre MERGEN, professeur en retraite, né à Luxembourg le 19 avril 1949 (No. Matricule 1949 0419 25242), et son épouse Madame Mariette GOERENS, professeur en retraite, née à Luxembourg le 7 février 1951 (No. Matricule 1951 0207 28144), demeurant ensemble à L-7215 Béréldange, 7 rue de l'Orée du Bois;

mariés sous le régime de la communauté universelle en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 5 mars 2009;

Monsieur Pierre MERGEN, prédit, ici représentée par son épouse Madame Mariette GOERENS, prédite;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 30 novembre 2015, laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

4) Monsieur Paul GOERENS, curé, célibataire, né à Luxembourg le 29 septembre 1958 (No. Matricule 1958 0929 15278), demeurant à L-8058 Bertrange, 8 rue de la Fontaine.

5) Monsieur Pierre GOERENS, fonctionnaire d'Etat, né à Luxembourg le 18 juin 1960 (No. Matricule 1960 0618 15944), époux de Madame Monique WIRTGEN, demeurant ensemble à L-2737 Luxembourg, 16 rue Wurth-Paquet;

mariés sous le régime de la communauté légale des biens à défaut d'un contrat de mariage;

ici représenté par son frère Monsieur Jean-Mathias GOERENS, prédit;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 novembre 2015, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

6) Madame Christiane GOERENS, professeur, née à Luxembourg le 27 février 1963 (No. Matricule 1963 0227 18912), épouse de Monsieur Enrico CATTARINUSSI, demeurant ensemble à L-5239 Sandweiler, 16 Am Hapngaart;

mariés sous le régime de la communauté légale à défaut d'un contrat de mariage.

7) Madame Marie-Anne SCHALZ, femme au foyer, née à Luxembourg le 14 mai 1937 (No. Matricule 1937 0514 24312), veuve de Monsieur Eugène GOERENS, demeurant à L-2445 Luxembourg, 33 rue des Roses;

ici représentée par sa fille Madame Christiane GOERENS, prédite;

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 novembre 2015, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière «GOERENS-KONER SCI» Matricule 1978 70 00 188), avec siège social à L-2323 Luxembourg, 7 Boulevard John-Joseph Pershing; inscrite au registre des firmes sous la section E numéro 16.15

constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 juin 1978, publié au Mémorial C de 1978, page 8.018.

Lesquels comparants se sont réunies en assemblée générale extraordinaire pour prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution:*

Les associés décident de convertir le capital social de TROIS MILLIONS FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 3.000.000.-) en SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EURO ZERO SIX CENTS (Euro 74.368,06).

#### *Deuxième résolution:*

Les associés décident d'annuler les TROIS CENTS (300) parts d'intérêt à DIX MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 10.000.-) et de fixer MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

#### *Exposé préliminaire:*

Lors de la constitution de la société Mademoiselle Yvonne GOERENS était propriétaire de SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales, faisant actuellement TROIS CENT TRENTE-SEPT virgule CINQUANTE (337,50) parts.

Monsieur François GOERENS était propriétaire de SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales, faisant actuellement TROIS CENT TRENTE-SEPT virgule CINQUANTE (337,50) parts.

Mademoiselle Anne GOERENS était propriétaire de SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales, faisant actuellement TROIS CENT TRENTE-SEPT virgule CINQUANTE (337,50) parts.

Monsieur Eugène GOERENS était propriétaire de SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales, faisant actuellement TROIS CENT TRENTE-SEPT virgule CINQUANTE (337,50) parts.

Donc au total MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts.

Suivant cession de parts sous seing privé en date du 2 août 1980, enregistré à Luxembourg A.C. le 21 août 1980, volume 337, folio 4, case 7, Mademoiselle Anne GOERENS a cédé à Monsieur François GOERENS, SOIXANTE-QUATORZE (74) parts sociales, formant actuellement TROIS CENT TRENTE-DEUX virgule CINQUANTE (332,50) parts sociales.

De laquelle cession de parts, une photocopie après avoir été paraphée «ne varietur» restera annexée au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suivant cession de parts seing privé en date du 12 avril 1984, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 1984, volume 367, folio 16, case 6, Mademoiselle Yvonne GOERENS a cédé à Monsieur François GOERENS, SOIXANTE-QUATORZE (74) parts sociales, formant actuellement TROIS CENT TRENTE-DEUX virgule CINQUANTE (332,50) parts sociales.

Suite à ces cessions de parts les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales appartenaient comme suit:

- Mademoiselle Yvonne GOERENS	4,50 parts
- Monsieur François GOERENS	1.003,50 parts
- Mademoiselle Anne GOERENS	4,50 parts
- Monsieur Eugène GOERENS	337,50 parts

Mademoiselle Anne GOERENS, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg y est décédé ab intestat le 22 juin 1981.

Ses 4,50 parts lui ayant appartenues dans la prédite société sont échues à parts égales à sa soeur ainsi qu'à ses deux frères, à savoir Yvonne, François et Eugène GOERENS.

- Mademoiselle Yvonne GOERENS	1,50 parts
- Monsieur François GOERENS	1,50 parts
- Monsieur Eugène GOERENS	1,50 parts

Suite au décès de Mademoiselle Anne GOERENS les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales appartenaient aux associés comme suit:

- Mademoiselle Yvonne GOERENS	6 parts
- Monsieur François GOERENS	1.005 parts
- Monsieur Eugène GOERENS	339 parts
Total:	1.350 parts

Monsieur François GOERENS, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg est décédé ab intestat à Luxembourg le 7 août 1992.

Ses 1005 parts sociales lui ayant appartenues dans la prédite société sont échues pour 1/5 à chacun de ses enfants, Jean-Mathias, Elisabeth, Mariette, Paul et Pierre GOERENS, à chacun d'eux pour 201 parts sociales.

Suite au décès de Monsieur François GOERENS, les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales appartenaient aux associés comme suit:

- Mademoiselle Yvonne GOERENS	6 parts
- Monsieur Jean-Mathias GOERENS	201 parts
- Madame Elisabeth GOERENS, épouse de Monsieur Robert BIEVER	201 parts
- Madame Mariette GOERENS, épouse de Monsieur Pierre MERGEN	201 parts
Monsieur Paul GOERENS	201 parts
Monsieur Pierre GOERENS	201 parts
Monsieur Eugène GOERENS	339 parts
Total:	1,350 parts

Monsieur Eugène GOERENS, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg y est décédé ab intestat le 23 décembre 2005.

Suivant contrat de mariage reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1979, les époux Eugène GOERENS-Marie-Anne SCHALZ avaient adopté le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale de cette communauté universelle au survivant d'entre eux.

Ainsi les 339 parts ayant appartenues à Monsieur Eugène GOERENS dans la prédite société, sont échues à son épouse survivante Madame Marie-Anne SCHALZ, prédite.

Suite au décès de Monsieur Eugène GOERENS les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales appartenaient aux associés comme suit:

- Mademoiselle Yvonne GOERENS	6 parts
- Monsieur Jean-Mathias GOERENS	201 parts
- Madame Elisabeth GOERENS, épouse de Monsieur Robert BIEVER	201 parts
- Madame Mariette GOERENS, épouse de Monsieur Pierre MERGEN	201 parts
- Monsieur Paul GOERENS	201 parts

- Monsieur Pierre GOERENS . . . . .	201 parts
- Madame Marie-Anne SCHALZ, veuve de Monsieur Eugène GOERENS . . . . .	339 parts
Total: . . . . .	1.350 parts

Mademoiselle Yvonne GOERENS, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg y est décédée le 6 juillet 2015.

Que suivant son testament olographe daté du 14 août 2009, déposé au rang des minutes du notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 16 septembre 2015, sous le numéro 29.420 de son répertoire, enregistré à Esch/Alzette A.C. le 22 septembre 2015, Relation EAC/2015/21674, la défunte a disposé de sa succession comme suit:

Suit le texte de son testament:

«Yvonne Goerens  
Fondation Pescatore,  
13, avenue Pescatore  
L-2324 Luxembourg  
Voici mon testament:

Je lègue ma fortune à parts égales à mes 6 nièces et neveux.

Au cas où l'un d'eux venait à décéder avant moi, sa part reviendra à ses héritiers légaux.

Luxembourg, le 14 août 2009.

signé: Goerens»

Sa succession est échue comme suit:

- 1) Pour 1/6 à Monsieur Jean-Mathias GOERENS.
- 2) Pour 1/6 à Madame Elisabeth GOERENS, épouse de Monsieur Robert BIEVER.
- 3) Pour 1/6 à Madame Mariette GOERENS, épouse de Monsieur Pierre MERGEN.
- 4) Pour 1/6 à Monsieur Paul GOERENS.
- 5) Pour 1/6 à Monsieur Pierre GOERENS.
- 6) Pour 1/6 à Madame Christiane GOERENS, épouse Enrico CATTARINUSSI.

Suite au décès de Mademoiselle Yvonne GOERENS les MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350) parts sociales appartenait aux associés comme suit:

- Monsieur Jean-Mathias GOERENS . . . . .	202 parts
- Madame Elisabeth GOERENS, épouse de Monsieur Robert BIEVER . . . . .	202 parts
- Madame Mariette GOERENS, épouse de Monsieur Pierre MERGEN . . . . .	202 parts
- Monsieur Paul GOERENS . . . . .	202 parts
- Monsieur Pierre GOERENS . . . . .	202 parts
- Madame Christiane GOERENS, épouse Monsieur Enrico CATTARINUSSI . . . . .	1 part
- Madame Marie-Anne SCHALZ, veuve de Monsieur Eugène GOERENS . . . . .	339 parts
Total: . . . . .	1.350 parts

Mademoiselle Yvonne GOERENS était gérante de la société avec signature individuelle.

Suite au décès de Madame Yvonne GOERENS, les prédits associés de la société civile immobilière «GOERENS-KONER SCI». décident de nommer comme gérant:

Monsieur Jean-Mathias GOERENS, prédit, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

#### *Frais:*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée général s'élève approximativement à TROIS MILLE EURO (EUROS 3.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie l'état civil des parties d'après des extraits du registre de l'état civil.

Signé: J.M Goerens, E. Goerens, M. Goerens, Pa. Goerens, Ch. Goerens, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29823. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016075290/177.

(160040091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Global Restaurant Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.380,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.290.

## EXTRAIT

En date du 19 février 2016, 27.380 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominal de 1 EUR chacune et représentant 100% du capital de Global Restaurant Investments S.à r.l. ont été transférées par Mediterra Capital Partners I, LP, immatriculée en tant que société en commandite en Angleterre, sous la loi de 1907 sur les sociétés en commandite (the «limited Partnerships Act 1907») sous le numéro LP014244, ayant son centre principal d'activité sis à Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port Guernsey GY1 2HL, à GRI TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, avec un capital social de 273.803 EUR, dont le siège social est sis 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.273.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- GRI TopCo S.à r.l.: 27.380 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominal de 1 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016075280/23.

(160040148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Gravity Transport System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.385.

L'adresse de Mme Sophie ADAM, administrateur de catégorie A de la Société, est désormais: Mabompré, 98G, B - 6663 Mabompré (Houffalize).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gravity Transport System S.A.*

Référence de publication: 2016075282/11.

(160039675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Helfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

*Dépôt rectificatif du dépôt L160022415*

*Extrait des résolutions procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 4 janvier 2016*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social du 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de M. Nicolas SCHREURS, Mme Claudia HERBER et M. Patrice YANDE, Administrateurs de sociétés, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en tant qu'administrateurs de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs en remplacement des administrateurs ayant démissionné:

- Madame Catherine GIORDANO, née le 7 juin 1976 à Asti (Italie), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc WANT, né à Namur (Belgique), le 1 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Raphaël BOTH, né le 18 septembre 1982 à Luxembourg (Luxembourg), résidant professionnellement au 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.

#### *Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission présentée par le commissaire de la Société, à savoir la société EXAUDIT S.A., avec effet immédiat.

#### *Cinquième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat la société BELIEVE S.à r.l., RCS B 137184, ayant son siège social 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme commissaire en remplacement du commissaire ayant démissionné, son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.

Référence de publication: 2016075307/33.

(160040233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

### **HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of February;

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HI Holdings Rio S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 217,013, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 154.349 (the "Company").

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1<sup>st</sup> Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 217,013 (two hundred seventeen thousand and thirteen) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of one new share of the Company with a share premium attached thereto;
2. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in cash by HI Holdings Cyprus Limited;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one US Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 217,013 (two hundred seventeen thousand and thirteen US Dollars) to an amount of USD 217,014 (two hundred seventeen thousand and fourteen US Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with (i) a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and (ii) a share premium of an amount of USD 15,499,999 (fifteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) attached thereto (the "New Share").

### *Second resolution*

It was resolved to accept that the New Share be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 15,500,000 (fifteen million five hundred thousand US Dollars) (the “Contribution”).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Share by paying:

- the nominal value of the New Share for an amount of USD 1 (one US Dollar); and
- the share premium attached thereto for an amount USD 15,499,999 (fifteen million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) to (i) be allocated to a freely available item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by the Sole Shareholder at any time; the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 217,014 (two hundred and seventeen thousand and fourteen US Dollars) divided into 217,014 (two hundred and seventeen thousand and fourteen) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 5,850.-.

The contribution is valued at EUR 14,059,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de février,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de HI Holdings Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 217.013 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 154.349. (la «Société»).

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société (company limited by shares) dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1<sup>st</sup> Floor, 3095 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 158701 (l’«Associé Unique»);

ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 217.013 (deux cent dix-sept mille treize) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société avec une prime d'émission y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire par HI Holdings Cyprus Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) pour le porter de son montant actuel de 217.013 USD (deux cent dix-sept mille treize Dollars américains) à un montant de 217.014 USD (deux cent dix-sept mille quatorze Dollars américains) par (i) l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et (ii) avec une prime d'émission d'un montant de 15,499,999 USD (quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) y attachée (la «Nouvelle Part Sociale»).

*Deuxième résolution*

Il a été décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit souscrite par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant de 15.500.000 USD (quinze millions cinq cent mille Dollars américains) (l'«Apport»).

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale en payant:

- la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale pour un montant de 1 USD (un Dollar américain); ainsi que
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 15,499,999 USD (quinze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique à tout moment;

le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 217.014 USD (deux cent dix-sept mille quatorze Dollars américains), divisé en 217.014 (deux cent dix-sept mille quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes est évalué à environ 5.850,- EUR.

L'apport a été évalué à 14.059.800,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 mars 2016. Relation GAC/2016/1543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016075308/147.

(160039646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.190.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 1<sup>er</sup> mars 2016, a pris note de la démission de Madame Sarah EVANS de ses fonctions de gérant de la Société et a nommé comme nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher RUSSELL, demeurant professionnellement Tudor House, 1<sup>st</sup> Floor, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 1DB, gérant.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

*Pour HICL INFRASTRUCTURE 1 S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016075309/16.

(160040185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 1<sup>er</sup> mars 2016, a pris note de la démission de Madame Sarah EVANS de ses fonctions de gérant de la Société et a nommé comme nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher RUSSELL, demeurant professionnellement Tudor House, 1<sup>st</sup> Floor, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 1DB, gérant.

Luxembourg, le 3 mars 2016.

*Pour HICL INFRASTRUCTURE 2 S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016075310/16.

(160040184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**GreenOak Décor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.682.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075289/10.

(160040212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Green Hope S.A., Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 147.943.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Quentin Rutsaert informe de la dénonciation de la convention de domiciliation avec effet au 20 janvier 2016 pour une durée indéterminée entre:

Green Hope S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B147943 et ayant son siège social au 14 rue de Strassen, L-2555 Luxembourg jusqu'au 20 janvier 2016, et

Quentin Rutsaert, Avocat à la Cour, dont l'étude est située au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg.

Et ce avec effet au 20 janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 2 mars 2016.

Signature

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2016075294/15.

(160039881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Fortimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 février 2016 que:

Les mandats des administrateurs Monsieur Jean-Paul Goerens, Madame Simone Retter, Madame Paola Pagliasso ainsi que le mandant de Commissaire aux comptes de EURAUDIT S.à.r.l., ont été reconfirmés pour la durée de six ans, avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2022 pour statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FORTIMMO S.A.

Simone RETTER

*Administrateur*

Référence de publication: 2016075276/17.

(160040021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**G-Form Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 197.011.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 26 février 2016*

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Martine Wagner de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 février 2016 et a nommé en qualité de nouveaux gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 26 février 2016:

- Monsieur Steven Smith, né le 24 juin 1959 à Redruth, Royaume-Uni et résidant professionnellement au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur François Petit, né le 16 novembre 1979 à Seraing, Belgique et résidant professionnellement au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 4 Mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour G-Form Luxembourg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016075277/20.

(160040062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 101.506.360,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 107.138.

—  
En raison d'une expansion urbaine, les autorités luxembourgeoises ont décidé de renommer le 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg en 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

En conséquence, le siège social de la Société a changé et se trouve désormais à l'adresse suivante:

- 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Les gérants de la Société, Ilja GIANI et Jochen Berthold KASPER, ont donc également changé d'adresse, passant du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au:

- 1, rue Hildegard von Bingen L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2016.

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016075316/19.

(160040336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.256.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOLDING EDH S.A. du 1<sup>er</sup> mars 2016 que:

1) Le siège social de la société est transféré du 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> mars 2016.

2) L'adresse du commissaire aux comptes est à modifier comme suit: Delacroix S.à r.l, 8 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 60.879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Référence de publication: 2016075314/16.

(160039652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Immobilière Soleil du Sud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.526.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Pétange en date du 4 mars 2016.*

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 3 mars 2022.

*Administrateur délégué:*

Pascal WAGNER

59, Route de Luxembourg

L-4761 Pétange

Né le 08/02/1966 à Pétange (Luxembourg)

*Administrateurs:*

Pascal WAGNER

59, Route de Luxembourg

L-4761 Pétange

Né le 08/02/1966 à Pétange (Luxembourg)

Myriam MATHIEU

59, Route de Luxembourg

L-4761 Pétange

Née le 06/06/1975 à Mont-Saint-Martin (France)

Renée WAGNER-KLEIN

59, Route de Luxembourg

L-4761 Pétange

Née le 20/11/1959 à Pétange (Luxembourg)

*Commissaire aux comptes:*

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL  
59, Route de Luxembourg  
L-4761 Pétange  
N° RCS B77606

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2016075315/35.

(160040382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Post Carbon Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 203.850.

—  
STATUTS

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mareuil S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, registered at the Register of commerce and companies Luxembourg under number B158.582, having its registered office at 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, represented by his sole manager Rémi Chevalier,

2.- Monsieur Johan Meylaerts, born on 25 July 1964, in Genk, Belgium, residing at Wetzandstraat 87, 3600 Genk, Belgium,

3.- Monsieur Olivier Sciales, born on 1 April 1977 in Antwerp, Belgium, residing professionally at 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all hereby represented by Ms Jessica Delhalt, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal on 23 December 2015,

which proxies initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

The aforementioned parties are referred to hereafter as the «Shareholders».

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacity, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner(s) of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Post Carbon Internet S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or more shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the «Board of Managers») is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Lu-

xembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The object of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights for its own account or for the account of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company or with which it is bound by an exploitation agreement (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.5 The Company can perform all legal, real estate, intellectual property, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital and shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand seven hundred fifty Euro (12,750.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,750) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) (the «Shares»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 All Shares will have equal rights. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with any applicable law.

7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.4 Subject to the restrictions of these Articles, any shareholder may transfer all or any of his/her/its Shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial or private deed.

7.5 The instrument of transfer of any Share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and the transferor will be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the Shareholders' register in respect thereof, which entry shall be made upon the presentation of an appropriately executed instrument of transfer. For the purposes of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the applicable law.

### Chapter III. - Management

#### Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("Conseil de Gérance") (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

#### Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers in any other situation or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

#### Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Shareholders may appoint a chairman from amongst the managers to convene over meetings of the Board of Managers. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Where there are only two (2) managers appointed, both members must be present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Art. 13. Liabilities of the managers.**

13.1 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Chapter IV. - General meeting of shareholders****Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.**

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

**Chapter V. - Financial year, Distribution of profits****Art. 15. Financial year.**

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2016.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits.**

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Mareuil S.à.r.l . . . . .	4,250 Shares
Johan Meylaerts . . . . .	4,250 Shares
Olivier Sciales . . . . .	4,250 Shares
Total Shares: . . . . .	<u>12,750 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand seven hundred fifty Euro (12,750.-EUR) corresponding to a share capital of twelve thousand seven hundred fifty Euro (12,750.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2016.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand fifty Euro Euro (1,050,-EUR).

### *Resolutions of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholders resolve to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
  - Monsieur Rémi Chevalier, born on 27 April 1974, in Sainte-Foy-Les Lyon, France, residing professionally at 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
  - Monsieur Olivier Sciales, born on 1 April 1977 in Antwerp, Belgium, residing professionally at 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
  - Monsieur Johan Meylaerts, born on 25 July 1964, in Genk, Belgium, residing at Wetzandstraat 87, 3600 Genk, Belgium,

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont Comparu:

1.- Mareuil S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B158.582, ayant son siège social au 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, représentée par son gérant unique Rémi Chevalier,

2.- Monsieur Johan Meylearts, né le 25 juillet 1964, à Genk, Belgique, demeurant au Wetzandstraat 87, 3600 Genk, Belgique;

3.- Monsieur Olivier Sciales, né le 1 avril 1977, Anvers, Belgique, demeurant professionnellement au 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Jessica DELHALT, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu de trois procurations données sous seing privé le 23 décembre 2015,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Les parties susmentionnées sont désignées ci-après comme les «Associés».

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée:

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Nom.**

1.1 Il est ici établi entre tous les détenteurs actuels de parts sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Post Carbon Internet S.à r.l.» (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société a également pour objet (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, (ii) la concession de licence sur ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle, (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle ou industrielle pour son propre compte ou pour le compte de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ou avec lesquelles elle est liée par un contrat d'exploitation (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérée comme pertinents;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations ou investissements légaux, de propriété intellectuelle, immobiliers, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédents, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital, Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille sept cents cinquante Euros (12.750,- EUR) représenté par douze mille sept cents cinquante (12.750) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro chacune (EUR 1,-) (les «Parts Sociales»). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de la loi applicable.

7.3 Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées entre vif à des non-associés à moins que les associés représentant les trois quarts du capital social ne l'aient approuvé lors d'une assemblée générale.

7.4 Sous réserve des restrictions de ces statuts, tout associé peut transférer tout ou partie de ses Parts Sociales en l'instrumentant par écrit de toutes les manières communément admise y compris par un acte notarié ou un acte sous sein privé.

7.5 L'acte instrumentaire du transfert de toute Part Sociale sera signé par ou au nom du cédant et du cessionnaire et le cédant sera considéré comme étant le propriétaire de la Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le registre des associés, cette inscription sera faite suite à la présentation d'un acte instrumentaire de transfert dûment signé. Dans le cadre de la loi luxembourgeoise, les transferts ne sont pas valides envers la Société ou un tiers jusqu'à ce qu'ils aient été notifiés à la Société ou acceptés en conformité avec la loi applicable.

## **Titre III. - Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. En cas d'un seul gérant, il sera mentionné comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»)

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérant, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants dans toute autre situation ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Quand seulement deux (2) gérants sont nommés, ils doivent être présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1 Les gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / l'assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **Art. 15. Année sociale.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### **Art. 16. Répartition des bénéfices.**

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

## **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Mareuil S.à r.l. ....	4.250 Parts Sociales
Johan Meylaerts .....	4.250 Parts Sociales

Olivier Sciales . . . . .	4.250 Parts Sociales
Total . . . . .	12.750 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée de sorte que la somme de douze mille sept cents cinquante Euro (12.750,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille sept cents cinquante Euro (12.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2016.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinquante euros (1.050,-EUR).

*Première assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg;
2. Les Associés décident de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Monsieur Rémi Chevalier, né le 27 avril 1974, à Sainte-Foy-Les Lyon, France, demeurant professionnellement au 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
  - Monsieur Olivier Sciales, né le 1 avril 1977 à Anvers, Belgique, demeurant professionnellement au 51, route de Thionville, 2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
  - Monsieur Johan Meylearts, né le 25 juillet 1964, à Genk, Belgique, demeurant au Wetzandstraat 87, 3600 Genk, Belgique.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: DELHALT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 42615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016066271/513.

(160027871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

**HRT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 459.401.400,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.949.

*Extrait des résolutions des associés*

En date du 8 janvier 2016 les associés de la Société ont décidés comme suit:

- d'accepter la démission de Luiz Guilherme Esteves Marques, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 28 septembre 2015.
- de démettre Ricardo Wagner Carvalho de Oliveira, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 5 août 2015.
- de nommer Emiliano Fernandes Lourenço Gomes, né le 12 juillet 1975 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant professionnellement au Praia de Botafogo, 370 - 1<sup>er</sup> étage, Botafogo, CEP 22250-040 Rio de Janeiro, Brésil en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée Indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 28 septembre 2015.

- de nommer Nelson de Queiroz Sequeiros Tanure, né le 28 mai 1985 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant professionnellement au Praia de Botafogo, 370 - 1<sup>er</sup> étage, Botafogo, CEP 22250-040 Rio de Janeiro, Brésil en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 28 septembre 2015.

- d'accepter la démission de Vladimir Mornard, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet rétroactif au 8 janvier 2016.

- de nommer Myla Baguilat, née le 15 juin 1980 à Kiangon Ifugao (Philippines), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 8 janvier 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Nelson DE QUEIROZ SEQUEIROS TANURE
- Emiliano FERNANDES LOURENÇO GOMES

*Gérants de classe B:*

- Hille-Paul SCHUT
- Myla BAGUILAT

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour HRT Luxembourg S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016072235/36.

(160036073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**JP Commercial XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 166.862.

—  
*- Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015*

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- L'adresse de Mme Diane Wolf (Geschäftsführer) va être transférée à l'adresse professionnelle 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

JP Commercial XV S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016072260/18.

(160035912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**International IP Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 188.223.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> février 2016*

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 16, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL IP ENTREPRISES S.à.r.l.

Référence de publication: 2016072241/13.

(160036179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**TT Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 7.560.300,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 201.653.

L'an deux mille seize, le quinze février.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte d'augmentation de capital de la société à responsabilité limitée TT Holding I S.à r.l., ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, un capital social de sept millions cinq cent soixante mille trois cents couronnes danoises (7.560.300 DKK), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.653, reçu par Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (numéro 25/16 de son répertoire), en date du 8 janvier 2016, enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 19 janvier 2016, relation: EAC/2016/1554, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après l'Acte).

Une erreur concernant le nombre de parts sociales constituant le capital social de la société s'est immiscée dans la quatrième résolution de la version anglaise de l'Acte, de sorte qu'il faut la rectifier et la lire comme suit:

**Version initiale**

**Version anglaise**

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at seven million five hundred and sixty thousand three hundred Danish Kroner (DKK 7,560,300) represented by seven million five hundred and sixty thousand three hundred (7,630,300) shares of a nominal value of one Danish Krone (DKK 1), each, fully paid up, divided into: [...]

**Version modifiée**

**Version anglaise**

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at seven million five hundred and sixty thousand three hundred Danish Kroner (DKK 7,560,300) represented by seven million five hundred and sixty thousand three hundred (7,560,300) shares of a nominal value of one Danish Krone (DKK 1), each, fully paid up, divided into: [...]

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2016. Relation: EAC/2016/4259. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016075590/41.

(160039935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**IBC Lending Fund SCSp, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 204.197.

**STATUTS**

*Extrait*

Il résulte d'un contrat sous seing privé en date du 11 février 2016 (le "Contrat") que la société en commandite spéciale IBC Lending Fund SCSp a été constituée ce même jour.

1. La dénomination de la Société est IBC Lending Fund SCSp.
2. L'objet de la Société est le suivant: "Collecter des fonds auprès d'investisseurs et de les investir conformément à la clause 6.1 du Contrat au profit de ses investisseurs. La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute opération

qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de son objet dans la mesure où la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et le Contrat le permettent."

3. La date de constitution de la Société est le 11 février 2016, la Société est établie pour une durée illimitée.

4. L'associé commandité de la Société est IBC Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et avec un capital social de EUR 12.500 sous le numéro B 203190 (l'"Associé Commandité").

5. Le siège social de la Société est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Le gérant de la Société est l'Associé Commandité. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité, ou par la signature de toute personne à laquelle l'Associé Commandité aura délégué le pouvoir de signature. L'Associé Commandité a été nommé le 11 février 2016 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016072243/29.

(160036408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

### **Materorn International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.093.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 20 novembre 2015 à 14.15 heures au siège social de la société*

#### *Résolutions*

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

#### *Première résolution*

La révocation de l'administrateur Monsieur Pierre Goffinet avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### *Deuxième résolution*

La démission de l'administrateur Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### *Troisième résolution*

Madame Sabrina Lepomme, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018.

Madame Isabelle Cardoso, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016075432/25.

(160039823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---